

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le : 19 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 25 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. GOUPIL Christophe, M. BAILLEAU Ludovic, M. CLAUDE Jérôme, Mme JOBLET Brigitte, M. CHAUVIN Arnaud, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

Point de situation des travaux d'investissement 2018 :

- Les fenêtres et les portes de la mairie, l'annexe et du point d'accueil ont été remplacées par l'entreprise PLAM pour un total de 35 963 euros remboursable dans sa totalité par une subvention CEE proposée par Energie du PETR.
- Les travaux prévus pour le gîte seront reportés pour 2019 ainsi que l'enfouissement des réseaux, rue de la Métairie.
- Les travaux de voiries chemin de la Pousseraie et chemin du Chêne sont en cours de réalisation par l'entreprise PIGEON.

Point de situation sur les activités 2^{ème} semestre 2018 :

- la fête de la laine est prévue le 3 et 4 novembre avec 17 exposants.
- cérémonie du 11 novembre, suivie d'une exposition sur la Grande Guerre, du 11 au 16/11/18.
- Noël des enfants sera prévu le samedi 15 décembre avec des cadeaux pour les moins de 5 ans et de 5 à 10 ans , un spectacle organisé par le cabaret Melrose suivi d'un goûter.
- Noël des anciens, âgés de 73 à 75 ans, un bon d'achat d'une valeur de 20 euros leur sera offert.
- le Maire présentera ses vœux le vendredi 11 janvier 2019 à 19 heures.

Rattachement de la Commune nouvelle d'Arcisses à la Communauté de Communes du Perche

Par délibérations concordantes, les conseils municipaux des communes de Brunelles, Margon, et Coudreceau, qui appartiennent à des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts, ont demandé la création d'une commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Conformément à l'article L2113-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elles ont sollicité le rattachement de la commune nouvelle à la Communauté de Communes du Perche.

Considérant qu'il appartient aux Conseils Municipaux des Communes membres de se prononcer sur le rattachement de cette future commune nouvelle, regroupant les communes de Brunelles, Margon et Coudreceau, à la Communauté de Communes du Perche,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rattachement de cette future commune nouvelle, regroupant les communes de Brunelles, Margon et Coudreceau, à la Communauté de Communes du Perche.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le compte-rendu en date du 27 septembre 2018, rappelant le fonctionnement de cette commission, ainsi que l'élection de son Président, monsieur Patrice LERIGET et de son vice-Président, monsieur HUWART,

Considérant le rapport sur l'évaluation des charges financières transférées en 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le rapport tel que proposé pour l'année 2018.

Demande modifications des statuts du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique, au 1^{er} janvier 2019

Vu les statuts du SIRP, actualisés en 2015,

Vu, précédemment, la décision de fermeture de la classe de Trizay, prise par l'Inspection académique le 24 mai 2011, avec délocalisation, pour 2011-2012, d'une classe de Vichères dans les locaux de Trizay,

Vu que l'école de Trizay n'existe plus depuis le 1^{er} septembre 2015,

Vu que le SIRP a décidé, faute d'enfants, de supprimer la garderie périscolaire de Trizay, le 1^{er} septembre 2016,

Vu que tous les documents de l'Académie, reconnaissent une seule école officielle à Souancé, incluant par là, les locaux scolaires de Vichères,

Le Conseil Municipal constate que le SIRP, dans sa forme actuelle, n'a plus lieu de perdurer.

Vu la diminution des enfants scolarisés dans le Regroupement, depuis des années : diminution due au mode de vie des parents et à la proximité des écoles de Nogent-le-Rotrou (en particulier pour les familles de Trizay),

Vu la situation financière du SIRP :

1- Participation totale des 3 communes au fonctionnement du SIRP :

2016	: 84 300 € pour 102 enfants
2017	: 86 107,22 € pour 88 enfants
2018	: 54 920 € pour 72 enfants
2019	: (non connu à ce jour) pour 77 enfants.

2- Coût moyen par enfant, scolarisé dans le SIRP :

2016	: 826,47 €
2017	: 978,49 €
2018	: 762,77 €
2019	: (non connu à ce jour)

Vu la participation financière de la commune de Trizay :

1- Au fonctionnement du SIRP :

2016	: 29 505 € pour 15 enfants
2017	: 28 140 € pour 13 enfants
2018	: 16 450 € pour 11 enfants
2019	: (non connu à ce jour) pour 13 enfants

2- Coût moyen par enfant domicilié à Trizay :

2016	: 1 967 €
2017	: 2 345 €
2018	: 1 495 €
2019	: (non connu à ce jour)

Le Conseil Municipal constate le montant particulièrement élevé, demandé à la commune de Trizay pour la scolarisation de ses enfants au sein du SIRP.

En conséquence, le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, la modification des statuts du SIRP, au 1^{er} janvier 2019, à savoir :

- Article 3 : Actualiser « dossier périscolaire »
- Article 7 : Budget

Le Conseil Municipal de Trizay demande que la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement du Syndicat s'effectue au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans chaque commune.

Soit : coût moyen par enfant scolaire dans le SIRP X nombre d'enfants de chaque commune.

Si ces deux modifications ne sont pas prises en compte, le Conseil Municipal demande, à la même date, le retrait de la commune de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge du SIRP.

Questions diverses :

Le recensement de la population sera réalisé du 17 janvier au 16 février 2019 par madame Callaud. Il est obligatoire et confidentiel, anonyme et déclaratif.

Monsieur Bailleau Ludovic sera le conseiller municipal membre de la commission de contrôle mise en place au 1^{er} janvier 2019 pour les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Le lot n°6 du Hameau du Chêne est vendu à madame et monsieur Brulé.

La fibre optique est mise en place sur toute la commune.

